**COMMUNE D’ARCHETTES**

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 20 DECEMBRE 2017**

L’an deux mil dix-sept, le vingt décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d’Archettes étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 13 décembre 2017, sous la présidence de Monsieur Joël MAROT, Maire de la commune.

Présents : Messieurs Joël MAROT, Patrick GEORGES, Fabrice CLAUDE, Dominique LEBEDEL, Nicolas TOUSSAINT, Alexandre PILON, Stéphane DUCRET, Nicolas THOMAS

Mesdames Christine LEMARQUIS, Brigitte LALLEMENT, Cindy LAURENT, Nadège OUGER, Anja PRADEL

Absentes excusées :

Madame Christelle FARON donne pouvoir à Madame Nadège OUGER

Madame Monique LEVAUDEL donne pouvoir à Monsieur Patrick GEORGES

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas THOMAS

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et adopté à l’unanimité.

**N° 6859 - REMBOURSEMENT MADAME FAIVRE LILIANE**

EDF a procédé au changement de disjoncteur de Madame Liliane FAIVRE, locataire au 89 rue de la Cure.

Il convient de lui rembourser la somme de 54.78 euros.

Le Conseil Municipal accepte, à l’unanimité, cette proposition.

**N° 6860 - MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D’ELECTRICITE DES VOSGES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-20,

Vu la délibération n° 44/06-12-2017 du Comité Syndical du Syndicat Mixte Départemental d’Electricité des Vosges, approuvant la modification des statuts, tels que rédigés,

Considérant le projet de statuts,

Entendu son rapporteur, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l’unanimité,

Approuve la modification des statuts du Syndicat Mixte Départemental d’Electricité des Vosges, (dont la nouvelle dénomination sera le Syndicat Départemental d’Electricité des Vosges), tels que présentés.

**N° 6861 - LOTISSEMENT REIN LE MAIRE**

Suite à la vente de la dernière parcelle du lotissement Rein le Maire, la réalisation des aménagements définitifs est à prévoir.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité :

* à lancer l’appel à la concurrence
* à faire une demande de subvention
* à engager les travaux et à signer toutes les pièces qui en découlent.

**N° 6862 - VENTE PARCELLE LE REIN LE MAIRE A MONSIEUR HANS HERVE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la parcelle AL 487 sise à Archettes lieudit « le Rein le Maire » d’une contenance de 3 ares 72 centiares a été vendue à Monsieur Hervé HANS au prix de 49.00 euros TTC le m² soit 18 228 euros.

Les frais de Notaire seront à la charge de l’acquéreur.

Le Conseil, à l’unanimité, autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette vente et l’acte authentique de vente à recevoir par Maître Vincent HERMANN.

**N° 6863 - VENTE PARCELLE LE REIN LE MAIRE A MONSIEUR DONETTI LUDOVIC ET MADAME CATHERINE GEHIN**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la parcelle AL 488 sise à Archettes lieudit « le Rein le Maire » d’une contenance de 3 ares 95 centiares a été vendue à Monsieur Ludovic DONETTI et Madame Catherine GEHIN au prix de 49.00 euros TTC le m² soit 19 355 euros.

Les frais de Notaire seront à la charge de l’acquéreur.

Le Conseil, à l’unanimité, autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette vente et l’acte authentique de vente à recevoir par Maître Vincent HERMANN.

**N° 6864 - TARIFS DENEIGEMENT ET ORDURES MENAGERES APPARTEMENTS VOSGELIS**

Concernant les appartements VOSGELIS, le personnel communal sera amené à déneiger et à procéder au ramassage des ordures ménagères.

Le Conseil Municipal propose, à l’unanimité, un forfait de 350 euros à l’année.

**N° 6865 - PROJET BOULANGERIE**

Suite à une demande du boulanger actuel concernant la construction d’une nouvelle boulangerie, la structure serait édifiée par la commune avec location au demandeur,

Le Conseil Municipal, par 14 voix pour et 1 abstention :

* Approuve le projet de création d’une nouvelle boulangerie
* Autorise Monsieur le Maire à :

- choisir un architecte

- faire une demande de subvention

- engager les travaux et à signer toutes les pièces qui en découlent

**QUESTIONS DIVERSES**

1. Projet d’enfouissement des réseaux rue du 22 septembre

Le SMDEV a été sollicité pour les travaux d’enfouissement des réseaux rue du 22 septembre. Une étude de projet sera réalisée.

1. NAP

Un sondage auprès des parents a été réalisé concernant les NAP pour un retour ou non au 4 jours à la rentrée de septembre prochain.

La décision sera prise en février 2018.